

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATIONS N°3 ET N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire du 01/08/2024, une enquête publique se déroulera **du mardi 17 septembre (9h00) au vendredi 18 octobre 2024 (12h00) inclus**.

L'autorité responsable des projets est la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu dont le siège se situe à l'Hôtel de France – Place Royale – BP 547 – 64010 Pau Cedex. Toute information relative à ce dossier pourra être demandée auprès de la Mission PLUi (tél. : 05 59 14 65 14).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces énumérées à l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment le projet de modification n°3 et de modification n°4 du PLUi ainsi que l'ensemble des documents administratifs afférents à ces procédures de modification.

Madame la Présidente du Tribunal administratif de Pau a désigné, le 10 juillet 2024, Madame Virginie ALLEZARD, en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la période de l'enquête publique, du mardi 17 septembre (9h00) au vendredi 18 octobre 2024 (12h00) inclus, le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public dans 3 lieux d'enquête (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur). Les lieux d'enquête sont aussi des lieux de permanence du commissaire enquêteur. Toutes les informations relatives aux lieux d'enquête, aux heures d'ouverture de ces lieux et aux permanences de la commissaire enquêteur sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Lieux d'enquête	Adresse	Jours et heures d'ouverture des lieux d'enquête	Jours et heures des permanences
PAU Hôtel de Ville	Place royale 64036 Pau Cedex	Lundi : 8h45 – 17h00 Mardi : 10h30 – 17h00 Mercredi : 8h45 – 17h00 Jeudi : 8h45 – 17h00 Vendredi : 8h45 – 17h00	Le jeudi 19/09/24 de 14h00 à 17h00 Le lundi 30/09/24 de 9h00 à 12h00 Le vendredi 18/10/24 de 9h00 à 12h00
RONTIGNON Mairie	714 rue des Pyrénées 64110 RONTIGNON	Lundi : 15h30 - 17h30 Mardi : 16h00 - 18h00 Mercredi : 15h00 - 17h00 Jeudi : 15h30 - 17h30	Le mardi 17/09/24 de 9h00 à 12h00 Le lundi 30/09/24 de 14h00 à 17h00 Le lundi 14/10/24 de 14h00 à 17h00
LONS Mairie	Place Bernard Deytieux CS 70213 64144 LONS Cedex	Du lundi au vendredi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h00	Le mardi 17/09/24 de 14h00 à 17h00 Le vendredi 04/10/24 de 14h00 à 17h00 Le mercredi 09/10/24 de 9h00 à 12h00

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête est également consultable sur le site internet suivant : www.pau.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Soit sur les registres d'enquête ouverts à l'Hôtel de Ville à Pau et dans les mairies de Lons et de Rontignon ;
- Soit sous format électronique sur le registre numérique dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modifs-plui-agglo-pau>
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : modifs-plui-agglo-pau@mail.registre-numerique.fr
- Soit par courrier postal à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêteur sur le projet de modification n°3 et/ou le projet de modification n°4 du PLUi, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de PAU – DUACD – Place Royale – 64036 PAU Cedex

En outre, les observations du public peuvent être reçues par la commissaire enquêteur dans le cadre des permanences définies ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou dans le cadre des permanences sont consultables au siège de l'enquête (Hôtel de Ville de PAU – DUACD – Place Royale – 64036 PAU Cedex). Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre numérique.

Il ne sera pas tenu compte des observations émises :

- Par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus ;
- En dehors de la période d'enquête, allant du mardi 17 septembre 2024 (9h00) au vendredi 18 octobre 2024 (12h00) inclus.

Au terme de l'enquête publique, les projets de modification n°3 et de modification n°4 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis à délibération du conseil communautaire pour approbation.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à la Direction Urbanisme, Aménagement et Constructions durables, Bâtiment Les Allées (26 avenue des Lilas à Pau). Pendant cette même période, ils seront par ailleurs consultables sur le site internet de l'agglomération (<https://www.pau.fr>).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).